

Le STOP LOSS ou la limitation du risque une protection efficace contre les baisses

Notre société a été créée peu après l'apparition de la crise des subprimes, dont les conséquences se font encore durement sentir sur les marchés.

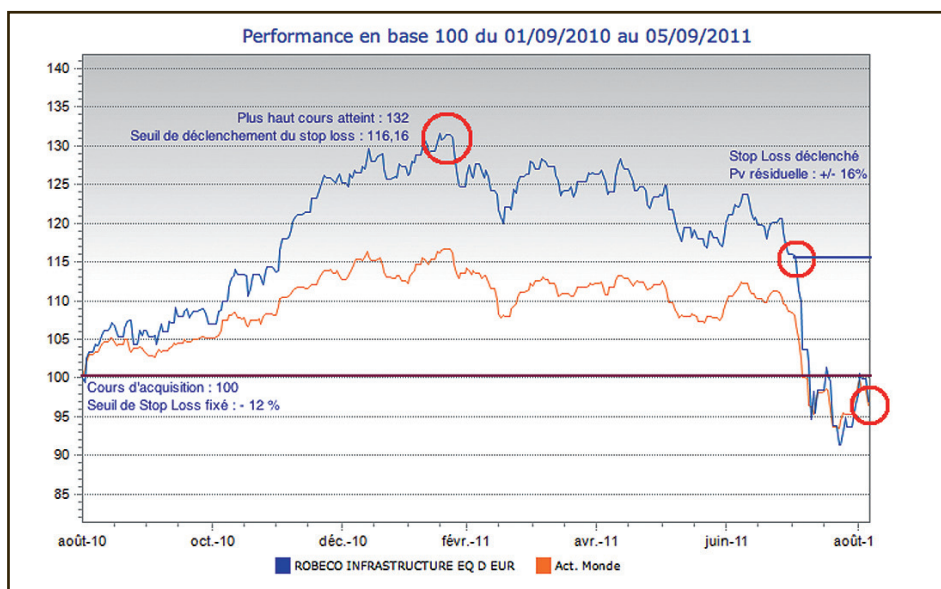
Ce bouleversement majeur nous a poussés à concevoir très rapidement une méthodologie de gestion visant l'évaluation et le contrôle du risque financier. Celle-ci permet d'investir les marchés, principale et première source de profit sur de longues périodes, en limitant le risque en fonction de la tolérance de chacun de nos clients.

Par Guillaume HUBLLOT et Nicolas MEDAN, associés gérants.

Un cahier des charges strict a donc été mis en place, auquel sont soumises les compagnies d'assurances et les banques que nous avons sélectionnées. La technique du « STOP LOSS » est le pivot central de notre processus d'investissement depuis la fin de l'année 2007. Nous en avons éprouvé la pertinence dès l'année 2008, et de nouveau lors des mouvements de cet été.

Le STOP LOSS permet de fixer un seuil de tolérance à la baisse. Une fois ce seuil franchi, le fonds commun de placement investi est vendu pour être remplacé par un support sécuritaire, éventuellement garanti en capital. Le seuil de variation, fixé en pourcentage, opère par rapport au plus haut cours de la valeur, constaté quotidiennement. **Cette technique permet non seulement de limiter les pertes, mais éventuellement de sauvegarder en partie une plus-value précédemment engrangée.**

Pour illustrer ce mécanisme, nous avons simulé un investissement en base 100 sur le fonds « Robeco Infrastructure Eq EUR », dont la pertinence avait été mise en avant lors d'une précédente publication (article du Tout Lyon n° 4939 du 9 avril 2011). Le graphe ci-contre présente l'évolution qu'aurait subi un investissement sur ce fonds, assorti d'un « stop loss » fixé à - 12 %, entre septembre 2010 et 2011, en le comparant à un investissement sans cette technique, et à un indice de référence « Actions monde ».



La plus-value enregistrée a deux origines

1. Tout d'abord, l'allocation d'actifs est primordiale. Elle permet de sélectionner les secteurs de croissance potentiels ainsi que les gérants les plus aptes à générer une performance dans un univers donné ;
2. Ensuite, le seuil de tolérance au risque doit être fixé en fonction de la nature du fonds et de son comportement habituel. Un seuil trop petit pourrait se traduire par une incapacité à capter les hausses du marché. A l'inverse, un seuil fixé trop haut pourrait conduire à ne jamais conserver les plus-values.

Dans cet exemple, ce processus aura permis de conserver une croissance de l'ordre de 16 % sur une année. Les effets du dernier mouvement de krach de cet été auront été ainsi très

limités. Le produit de la vente du fonds, après déclenchement du stop loss est à ce stade réinvesti sur un support garanti en capital. Cette position sécurisée permettra d'attendre sereinement une période plus favorable pour réinvestir les marchés actions ou obligations.

Par définition, la rentabilité ou la plus-value d'un placement, quelle qu'en soit sa nature, est profondément incertaine. L'instabilité grandissante des marchés présentera autant de phases de forte correction que d'opportunités.

Au discours assis sur une rentabilité, nous préférons une approche de définition et de limitation du risque. Ces convictions nous permettront de mieux traverser les périodes de difficulté et de baisse des actifs.